



### Présentation des Champs des Possibles :

La coopérative Les Champs des Possibles propose un hébergement juridique, social, fiscal et comptable à des agriculteurs et agricultrices qui décident de développer durablement leur activité dans la coopérative. Leur statut est celui d'entrepreneur-salarié-associé, c'est-à-dire qu'ils ont les droits sociaux des salariés mais sont autonomes sur leur activité et sociétaires de la coopérative. L'activité est développée sur le site de la ferme collective de Toussacq, à Villenaux -la-Petite.

### Composition des paniers :

Le nombre de variétés de légumes (4 à 10) pourra varier ainsi que le poids (environ 5 kg pour un panier complet) en fonction de la nature des légumes proposés et de la saison.

### Partage des récoltes :

Les distributions ont lieu tous les **jeudis entre 18h30 et 19h30**, aux Vergers de l'Îlot de Fontenay-sous-Bois (adresse : Sentier du Bois Guérin Leroux, Fontenay-sous-Bois).

Ce lieu est mis à disposition gracieusement de l'AMAP par l'association « Les Vergers de l'Îlot » qui entretient et gère un verger communal.

### Paniers non récupérés en fin distribution :

Les paniers non récupérés en fin de distribution ne sont pas remboursés. Les possibilités suivantes existent pour ces paniers.

1. Contacter avant la fin de la distribution l'un des distributeurs pour s'arranger pour le récupérer après la distribution chez lui.
2. Les légumes restants peuvent être partagés entre les 3 ou 4 personnes ayant fait la distribution.
3. Pendant les mois de juillet et août, les légumes restants peuvent être récupérés par des associations et offerts à des familles fontenaysiennes dans le besoin
4. Les légumes restants peuvent être stockés dans la cabane de distribution pour don au Verger de l'îlot le jeudi matin, pour l'alimentation des animaux du verger, ou des événements organisés par l'association du Verger

### Clauses de résiliation :

En cas de déménagement ou de force majeure, l'adhérent se charge de trouver un repreneur pour les paniers restant à livrer jusqu'à l'expiration de son contrat. L'AMAP peut mettre à sa disposition la liste des personnes intéressées par un contrat.

Les contrats ne peuvent être résiliés par le producteur qu'en cas de force majeure avérée (perte de l'exploitation, changement important de la situation familiale entraînant une impossibilité de production) après un préavis d'un mois. Le producteur s'engage à livrer les paniers dûs durant la période de préavis.

Les livraisons non effectuées seront remboursées par le producteur concerné. L'AMAP s'engage alors à rechercher un nouveau producteur.

Cette présente charte signée reste valable pendant toute la durée de l'adhésion.

Les signataires du présent contrat s'engagent à respecter les principes et engagements définis dans la charte des AMAP résumés ci-dessous et disponible auprès de l'association ou sur le site du réseau Amap Ile-de-France:

#### Engagements de l'adhérent :

- Pré financer la production.
- Assurer **au moins 3 ou 4 permanences** en s'inscrivant en ligne sur le [calendrier des distributions](#)
- Se rendre **au moins 1 fois** sur la ferme pendant la durée d'engagement (cf page 1).
- Gérer le partage éventuel de son panier hors des distributions
- En cas d'inscription à un événement, alerter qui de droit et gérer ses retards et ses imprévus.

#### Engagements du maraîcher partenaire

- Livrer chaque semaine ou quinzaine des produits de sa ferme, frais, de qualité et de saison, issus de l'agriculture biologique.
- Être présent aux distributions, donner régulièrement des nouvelles sur l'avancée des cultures et accueillir les adhérents sur sa ferme s'ils souhaitent participer aux activités organisées par l'association
- Être transparent sur le mode de fixation des prix et ses méthodes de travail.
- Respecter le cahier des charges de l'agriculture biologique et la charte de l'agriculture paysanne

#### Engagements communs

- Les partenaires s'engagent à **partager les risques et bénéfices** naturels liés à l'activité agricole (aléas climatiques, ravageurs, etc.) et à faire part au collectif des soucis rencontrés.
- Toutefois et seulement en cas de situation exceptionnelle (catastrophe climatique, etc.), le contrat pourra être révisé lors d'une réunion spécifique. Seront alors présents les adhérents, le maraîcher et un représentant du réseau régional des AMAP qui évalueront le bien fondé des modifications à apporter.

Fait à Fontenay-sous-Bois, le : \_\_\_\_ / \_\_\_\_ / \_\_\_\_

Signature de l'adhérent.e

Signature du maraîcher

Signature d'un représentant de la SCIC Les Champs des possibles

Planning 2022 des distributions

semaine	Date	Vacances scolaires	Distrib Légumes	panier complet	1/2 panier	panier complet distrib sem A- sem impaire	panier complet distrib sem B- sem paires
S52	paire	mer 29 déc 21	Vac Noel	non			
S01	impaire	mer 05 janv 22		Leg n°01/50	24,0 €	12,00 €	24,0 €
S02	paire	mer 12 janv 22		Leg n°02/50	24,0 €	12,00 €	24,0 €
S03	impaire	mer 19 janv 22		Leg n°03/50	24,0 €	12,00 €	24,0 €
S04	paire	mer 26 janv 22		Leg n°04/50	24,0 €	12,00 €	24,0 €
S05	impaire	mer 02 févr 22		Leg n°05/50	24,0 €	12,00 €	24,0 €
S06	paire	mer 09 févr 22		Leg n°06/50	24,0 €	12,00 €	24,0 €
S07	impaire	mer 16 févr 22		Leg n°07/50	24,0 €	12,00 €	24,0 €
S08	paire	mer 23 févr 22	Vac Hiver	Leg n°08/50	24,0 €	12,00 €	24,0 €
S09	impaire	mer 02 mars 22	Vac Hiver	Leg n°09/50	24,0 €	12,00 €	24,0 €
S10	paire	mer 09 mars 22		Leg n°10/50	24,0 €	12,00 €	24,0 €
S11	impaire	mer 16 mars 22		Leg n°11/50	24,0 €	12,00 €	24,0 €
S12	paire	mer 23 mars 22		Leg n°12/50	24,0 €	12,00 €	24,0 €
S13	impaire	mer 30 mars 22		Leg n°13/50	24,0 €	12,00 €	24,0 €
S14	paire	mer 06 avr 22		Leg n°14/50	24,0 €	12,00 €	24,0 €
S15	impaire	mer 13 avr 22		Leg n°15/50	24,0 €	12,00 €	24,0 €
S16	paire	mer 20 avr 22		Leg n°16/50	24,0 €	12,00 €	24,0 €
S17	impaire	mer 27 avr 22	Vac Printemps	Leg n°17/50	24,0 €	12,00 €	24,0 €
S18	paire	mer 04 mai 22	Vac Printemps	Leg n°18/50	24,0 €	12,00 €	24,0 €
S19	impaire	mer 11 mai 22		Leg n°19/50	24,0 €	12,00 €	24,0 €
S20	paire	mer 18 mai 22		Leg n°20/50	24,0 €	12,00 €	24,0 €
S21	impaire	mer 25 mai 22		Leg n°21/50	24,0 €	12,00 €	24,0 €
S22	paire	mer 01 juin 22		Leg n°22/50	24,0 €	12,00 €	24,0 €
S23	impaire	mer 08 juin 22		Leg n°23/50	24,0 €	12,00 €	24,0 €
S24	paire	mer 15 juin 22		Leg n°24/50	24,0 €	12,00 €	24,0 €
S25	impaire	mer 22 juin 22		Leg n°25/50	24,0 €	12,00 €	24,0 €
S26	paire	mer 29 juin 22		Leg n°26/50	24,0 €	12,00 €	24,0 €
S27	impaire	mer 06 juil 22		Leg n°27/50	24,0 €	12,00 €	24,0 €
S28	paire	mer 13 juil 22	Vac Eté	Leg n°28/50	24,0 €	12,00 €	24,0 €
S29	impaire	mer 20 juil 22	Vac Eté	Leg n°29/50	24,0 €	12,00 €	24,0 €
S30	paire	mer 27 juil 22	Vac Eté	Leg n°30/50	24,0 €	12,00 €	24,0 €
S31	impaire	mer 03 août 22	Vac Eté	Leg n°31/50	24,0 €	12,00 €	24,0 €
S32	paire	mer 10 août 22	Vac Eté	Leg n°32/50	24,0 €	12,00 €	24,0 €
S33	impaire	mer 17 août 22	Vac Eté	Leg n°33/50	24,0 €	12,00 €	24,0 €
S34	paire	mer 24 août 22	Vac Eté	Leg n°34/50	24,0 €	12,00 €	24,0 €
S35	impaire	mer 31 août 22	Vac Eté	Leg n°35/50	24,0 €	12,00 €	24,0 €
S36	paire	mer 07 sept 22		Leg n°36/50	24,0 €	12,00 €	24,0 €
S37	impaire	mer 14 sept 22		Leg n°37/50	24,0 €	12,00 €	24,0 €
S38	paire	mer 21 sept 22		Leg n°38/50	24,0 €	12,00 €	24,0 €
S39	impaire	mer 28 sept 22		Leg n°39/50	24,0 €	12,00 €	24,0 €
S40	paire	mer 05 oct 22		Leg n°40/50	24,0 €	12,00 €	24,0 €
S41	impaire	mer 12 oct 22		Leg n°41/50	24,0 €	12,00 €	24,0 €
S42	paire	mer 19 oct 22		Leg n°42/50	24,0 €	12,00 €	24,0 €
S43	impaire	mer 26 oct 22	Vac automne	Leg n°43/50	24,0 €	12,00 €	24,0 €
S44	paire	mer 02 nov 22	Vac automne	Leg n°44/50	24,0 €	12,00 €	24,0 €
S45	impaire	mer 09 nov 22		Leg n°45/50	24,0 €	12,00 €	24,0 €
S46	paire	mer 16 nov 22		Leg n°46/50	24,0 €	12,00 €	24,0 €
S47	impaire	mer 23 nov 22		Leg n°47/50	24,0 €	12,00 €	24,0 €
S48	paire	mer 30 nov 22		Leg n°48/50	24,0 €	12,00 €	24,0 €
S49	impaire	mer 07 déc 22		Leg n°49/50	24,0 €	12,00 €	24,0 €
S50	paire	mer 14 déc 22		Leg n°50/50	24,0 €	12,00 €	24,0 €
S51	impaire	mer 21 déc 22	Vac Noel	fin contrat	1200,0 €	600,0 €	600,0 €
S52	paire	mer 28 déc 22	Vac Noel	fin contrat			